

A l'école, ils font comme chez eux

Nicolas MANGIN (www.lepetitjournal.com) mercredi 26 septembre 2007

30.000 à 40.000 enfants ne vont pas à l'école en France. Pas parce qu'ils échappent à la scolarité, mais parce qu'ils la suivent à domicile. Certains prennent des cours par correspondance, d'autres apprennent auprès de leurs parents

"*On peut se lever quand on veut, entre 7h et 8h*", se réjouit un enfant d'une famille de Saint-Cloud (Hauts de Seine) au micro d'une journaliste. Ce petit plaisir, il le doit au fait de suivre une scolarité à domicile. Et ils sont de plus en plus nombreux comme lui chaque année à ne pas reprendre le chemin de l'école à la rentrée.

30.000 à 40.000 enfants seraient instruits chez eux selon les estimations des associations de familles. La plupart sont issus de ménages habitant en région parisienne ou dans le sud-est de la France.

20.000 d'entre eux suivent les cours du Cned, l'organisme d'enseignement par correspondance de l'Éducation nationale. 7.000 préfèrent faire appel à des écoles privées, dont seulement une dizaine sont reconnues par l'État.

Les raisons qui poussent ces familles à ne pas envoyer leurs petits à l'école sont diverses et variées : phobie scolaire de l'enfant, maladie et handicap sont les principales causes. Mais pour près de 3.000 enfants, l'enseignement à domicile est choisi par des parents qui, ne faisant plus confiance au système scolaire, choisissent de s'occuper eux-mêmes de leur éducation.

On n'est jamais mieux servi que par soi-même

Cette solution est possible car l'instruction est obligatoire mais pas à l'école. Il suffit pour pouvoir enseigner à ses enfants d'en faire la demande à sa mairie et à l'inspection académique. Les familles doivent ensuite satisfaire à l'enquête d'une assistante sociale, puis au passage d'un inspecteur d'académie chargé de vérifier que le niveau d'instruction est conforme aux exigences de l'Éducation nationale.

Les personnes concernées se plaignent d'ailleurs de plus en plus de ces contrôles, surtout les familles qui choisissent de ne pas suivre le programme scolaire, mais plutôt de donner un enseignement libre basé sur une organisation individualisée et sur la vie au quotidien. Les inspections paraissent mal adaptées pour ces familles, mais sont indispensables pour l'État qui craint les dérives sectaires.

De plus, l'allocation de rentrée scolaire n'est pas accordée à ceux qui choisissent de ne pas prendre les cours par correspondance du Cned.

L'enseignement à domicile illustre le malaise existant à l'école depuis quelques années : niveau des élèves en baisse à leur arrivée au collège, violence n'épargnant plus le milieu scolaire, diktat de la réussite par rapport au plaisir d'apprendre... De quoi renforcer dans leurs convictions ceux qui souhaitent réformer la pédagogie à l'Éducation nationale.